

LA POSTE

Direction du Courrier
Poitou-Charentes

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD
Députée
43, rue du 24 février
BP 88
79003 Niort CEDEX

Communication
Affaire suivie par :
Chantal BARLIER
Tél : 05 49 55 53 54

Poitiers, le 13 juillet 2004

Madame la Députée,

Depuis le mois d'avril j'ai eu à cœur de vous informer régulièrement sur l'évolution du projet de réorganisation du Centre Courrier de Niort. Après 3 semaines de fonctionnement de la nouvelle organisation, il me semble important de faire un nouveau point sur la situation du Centre de distribution.

Il est vrai que fin juin et début juillet la distribution du courrier a été perturbée et qu'à certains endroits de Niort il n'a pas été distribué dans les délais.

Toute nouvelle organisation demande une phase d'apprentissage et de montée en charge. Les tournées des facteurs sont remaniées, si bien qu'il est nécessaire pour les agents d'apprendre le nouveau tri du bureau. La phase d'apprentissage prend du temps, elle peut durer plusieurs semaines. A Niort l'apprentissage du nouveau tri est rendu plus difficile, car la mise en place de la nouvelle organisation intervient après une période de conflit assez longue et pendant laquelle les négociations n'ont jamais pu avoir lieu.

Le climat social est extrêmement tendu et difficile. Certains agents manifestent même une opposition et une hostilité à l'apprentissage du nouveau tri. J'ai été conduit à émettre des menaces de sanctions à l'encontre des agents dont la conduite était répréhensible.

Afin d'assurer aux niortais, particuliers et entreprises, le service qu'ils sont en droit d'attendre, La Poste prend toutes les dispositions nécessaires pour, d'une part, assurer la distribution du courrier dans les délais normaux et, d'autre part, assurer la montée en charge de l'organisation le plus rapidement possible. Aussi les moyens du centre d'appui sont renforcés autant que de besoin.

Mes collaborateurs et moi-même, veillerons à ce que les facteurs respectent leurs obligations professionnelles et suivent la formation au tri indispensable pour exercer leur fonction dans des conditions normales d'exploitation. Une formation obligatoire est mise en place depuis le 9 juillet. Son impact sur les cadences de tri est sensible.

A ce jour, le courrier urgent et la presse quotidienne sont distribués le jour même, le reste du courrier est distribué avec un délai de 24H00.

Je vous prie de croire, Madame la Députée, à l'assurance de ma haute considération.

Le Directeur du Courrier Poitou-Charentes

Joël Escalier